

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 7 avril 2023

Présents : Mme AUGROS Evelyne, M. AUVERLOT Fabrice, Mme BEISSAT Marilyne, Mme BOUCHAUD Stéphanie, M. BOUDET Benoît, M. GENTY Philippe, Mme GRELLIER Christelle, M. LUCAT Jean-Philippe, Mme MAURICI Cécile, M. MOURIOUX Gabriel, M. PENNY Nicolas, M. VOISIN Stéphane,

Excusée : Mme CAILLAUD Séverine (a donné pouvoir à M. VOISIN Stéphane)

Absents : M. RENAUD Gérard, Mme SIMONNEAU Agnès.

Mme MAURICI Cécile est élue secrétaire de séance.

## 1. Démission de Mme Murielle Yvernault

Suite à la démission de Mme Murielle Yvernault le 3 avril 2023, M. Gabriel Mourioux, candidat suivant sur la liste, est appelé à lui succéder.

## 2. Approbation du compte-rendu du 10 mars 2023

Le compte-rendu de la réunion du 10 mars 2023 est lu et approuvé.

## 3. Approbation du compte de gestion de 2022 de la commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de 2022 de la commune.

## 4. Vote du compte administratif de 2022 de la commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 de la commune présenté par Nicolas Penny.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		333 375,59	273 334,53		273 334,53	333 375,59
Opérations de l'exercice	761 142,26	897 691,32	537 381,39	713 836,84	1 298 523,65	1 611 528,16
TOTAUX	761 142,26	1 231 066,91	810 715,92	713 836,84	1 571 858,18	1 944 903,75
Résultats de clôture		469 924,65	96 879,08			373 045,57
Restes à réaliser			251 082,45	226 162,29	251 082,45	226 162,29
TOTAUX CUMULES	761 142,26	1 231 066,91	1 061 798,37	939 999,13	1 822 940,63	2 171 066,04
Résultats définitifs		469 924,65	121 799,24			348 125,41

## 5. Affectation du résultat de fonctionnement de 2022 du budget de la commune

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 121 979,24 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2020)
- Affectation complémentaire en réserve : 100 000,00 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2020)
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter : 248 125,41 €  
(Ligne 002 BP 2020)

## 6. Vote des taux d'imposition 2023

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation des taux communaux.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 37,78 %
- taxe sur le foncier non bâti : 69,70 %
- taxe d'habitation : 13,50 %

## 7. Subventions aux associations 2023

Le conseil municipal vote avec 12 voix pour et une abstention les subventions suivantes :

Etoile sportive St Maurice	1 200 €	Secours Populaire Français	150 €
Coopérative scolaire St Maurice	850 €	Secours catholique	150 €
ACCA St Maurice	800 €	SMS ateliers dessin peinture	150 €
Comité de Jumelage St Maurice	400 €	Sostra Futsal	150 €
Amicale Laique	400 €	Comité départemental cancer	150 €
Puyresson Air Loisir	400 €	FNATH	150 €
Club Amitiés et Loisirs	400 €	Les restos du cœur	100 €
Amicale Pompiers la Souterraine	300 €	Les conciliateurs de justice du Limousin	100 €
Cordes et Compagnie	300 €	Pupilles Ecole Publique	40 €
Gym Détente Sourire	250 €	ANACR	40 €
Maquisards du Limousin	250 €	Lire en Creuse	40 €
Fondation du patrimoine	200 €	DDEN	30 €

La FNACA a fait savoir qu'elle ne demandait pas de subvention cette année.

## 8. Budget primitif 2023 de la commune

Le conseil municipal vote avec 10 voix pour 2 contre et une abstention, le budget primitif 2023 de la commune, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	213 417,41	013	Atténuation de charges	9 500,00
012	Charges de personnel	416 100,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	37 300,00
014	Atténuation de produits	12 500,00	73	Impôts et taxes	439 500,00
65	Autres charges de gestion	157 950,00	74	Dotations, sub de participation	341 020,00
66	Charges financières	12 000,00	75	Autres produits de gestion courante	19 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 700,00	76	Produits financiers	2,00
68	Dotations aux provisions	280,00			
022	Dépenses imprévues	50 000,00	77	Produits exceptionnels	500,00
023	Virement à la section d'inv.	220 000,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 000,00	002	Résultat reporté	248 125,41
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 094 947,41</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 094 947,41</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		13	Subventions d'investissement	427 113,29
204	Subventions d'équipement versées	27 077,80	10	Dotations, fonds et réserve	39 714,00
21	Immobilisations corporelles	99 297,56	1068	Excédent de fonc. capitalisé	221 799,24
23	Immobilisations en cours	677 349,09	165	Dépôts et cautionnements	1 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 000,00	27	Autres immobilisations financières	41 477,00
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	220 000,00
001	Résultat reporté	96 879,08	041	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>958 603,53</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>958 603,53</b>

### 9. Approbation du compte de gestion de 2022 du service eau assainissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de 2022 du service eau assainissement.

### 10. Vote du compte administratif de 2022 du service eau assainissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du service eau assainissement présenté par Nicolas Penny.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		59 760,57		151 559,91		211 320,48
Opérations de l'exercice	155 379,19	162 677,45	495 232,40	217 929,80	650 611,59	380 607,25
TOTAUX	155 379,19	222 438,02	495 232,40	369 489,71	650 611,59	591 927,73
Résultats de clôture		67 058,83	125 742,69		58 683,86	
Restes à réaliser			91 300,86	230 294,12	91 300,86	230 294,12
TOTAUX CUMULES	155 379,19	222 438,02	586 533,26	599 783,83	741 912,45	822 221,85
Résultats définitifs		67 058,83		13 250,57		80 309,40

### 11. Affectation du résultat de fonctionnement de 2022 du budget eau assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2020)
2. Affectation complémentaire en réserve : 0,00 €  
(Crédit du compte 1068 sur BP 2020)
3. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter : 67 058,83 €  
(Ligne 002 BP 2020)

### 12. Budget primitif 2023 service eau assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 eau assainissement, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	116 698,83	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	143 700,00
012	Charges de personnel	10 700,00	75	Autres produits de gestion courante	50,00
014	Atténuation de produits	16 200,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	17 500,00
65	Autres charges de gestion	2 000,00	002	Résultat reporté	67 058,83
66	Charges financières	9 500,00			
67	Charges exceptionnelles	800,00			
68	Dotations aux provisions	2 310,00			
022	Dépenses imprévues	5 000,00			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	65 100,00			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>228 308,83</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>228 308,83</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
23	Immobilisations en cours	306 101,43	13	Subventions d'investissement	268 344,12
10	Dotations, fonds et réserves	1 000,00	10	Dotations, fonds et réserve	75 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 400,00	16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	17 500,00	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	65 100,00
001	Résultat reporté	125 742,69			
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>468 744,12</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>468 744,12</b>

### 13. Approbation du compte de gestion de 2022 du lotissement les Aubépinés

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du lotissement les Aubépinés.

### 14. Vote du compte administratif de 2022 du lotissement les Aubépinés

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du lotissement les Aubépinés présenté par Nicolas Penny.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		5 229,83		11 030,86		16 260,69
Opérations de l'exercice	408 381,23	405 525,26	383 000,06	371 969,20	791 381,29	777 494,46
TOTAUX	408 381,23	410 755,09	383 000,06	383 000,06	791 381,29	793 755,15
Résultats de clôture Restes à réaliser		2 373,86				2 373,86
TOTAUX CUMULES	408 381,23	410 755,09	383 000,06	383 000,06	791 381,29	793 755,15
Résultats définitifs		2 373,86				2 373,86

### 15. Budget primitif 2023 lotissement les Aubépinés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du lotissement les Aubépinés, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
65	Autres charges de gestion	2 378,86	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	37 075,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	357 618,89	75	Autres produits de gestion courante	5,00
			77	Produits exceptionnels	4 701,11
			042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	315 842,78
			002	Résultat reporté	2 373,86
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>359 997,75</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>359 997,75</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
16	Emprunts et dettes assimilées	41 776,11	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	357 618,89
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	315 842,78			
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>357 618,89</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>357 618,89</b>

### 16. Avenants au marché d'aménagement du local du multiservices

Mme le maire présente deux avenants au marché de travaux d'aménagement du multiservices. Ils concernent les lots gros œuvre et menuiseries intérieures et extérieures.

L'avenant au lot 1 représente une moins-value de 1 025 € HT pour des travaux de bordures et de dépose de clôture en moins.

L'avenant au lot 2 d'un montant de 302,45 € HT comprend la pose d'un second boîtier à clé pour le rideau métallique et d'une tôle de protection du seuil de la porte de garage.

Le conseil municipal accepte avec 10 voix pour et 2 contre les 2 avenants ci-dessus présentés et autorise Mme le maire à signer les 2 avenants aux lot 1 et 2 respectivement avec les entreprises LTP et Adam.

### **17. Réalisation d'un comptoir au multiservices**

Madame le maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Jeannot-Multiservices pour la réalisation d'un comptoir au multiservices.

Le conseil municipal valide avec 11 voix pour et 2 contre le devis de l'entreprise Jeannot-Multiservices d'un montant de 1 195,70 € HT.

### **18. Mise en place d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme au sein de la communauté de communes du pays sostranien**

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé lors de la réunion du 9 décembre 2022 la création d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme rattaché à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> avril 2023. Elle présente la convention de mise en place du service fixant les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières. Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le maire à signer la convention ci-annexée.

### **19. Participation financière à un voyage scolaire**

Mme le maire explique que la cité scolaire Raymond Loëwy a envoyé un courrier sollicitant une participation financière pour 1 voyage scolaire à Paris et auxquels 2 enfants de Saint-Maurice-la-Souterraine ont participé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer 30 € par élève de la commune ayant participé.

### **20. Demande de concours technique et financier du SDEC**

Le SDEC a informé la commune qu'il avait retenu la demande d'enfouissement du réseau électrique dans la Grand'Rue formulée en 2016 sous le mandat de Gilbert Tixier, pour une réalisation des travaux en 2024.

Le conseil municipal sollicite le concours technique et financier du Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC) pour la réalisation de ces travaux de réaménagement des installations d'éclairage public consécutifs à l'enfouissement du réseau basse tension Grand Rue, chemin du Bois de la Cure et rue de la Betoulle et autorise Madame le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC.

### **Points d'information**

- **La Ramade**

Les travaux d'étanchéité du réservoir de la station de pompage ont commencé début avril et se poursuivront jusqu'à mi-juin. Le réservoir de la station de neutralisation est utilisé comme secours pendant les travaux. L'objectif est une remise en service du réservoir de la station de pompage et de la station de neutralisation avant l'été.

- **Commerce multi-services**

La réception des travaux d'aménagement du local a été effectuée le 13 avril. L'ouverture du commerce est prévue pour le vendredi 5 mai.

- **Réaménagement du groupe scolaire**

La demande de subvention pour le réaménagement du groupe scolaire (montant des travaux estimé à 389 516,80€) a reçu un accord de principe de la préfecture, à hauteur de 50% du montant de la dépense prévue, soit 194 758,40€, sous réserve de notification du marché d'ici le 31 mai 2023. En conséquence il a été demandé au maître d'œuvre de préparer le lancement de l'appel d'offres dans les meilleurs délais.

- **Eclairage public**

Face à la flambée des coûts de l'énergie, comme dans d'autres communes le conseil municipal fait le choix d'éteindre complètement l'éclairage public pendant les jours les plus longs de l'année, du 15 mai au 15 août.

La secrétaire de séance,  
Cécile MAURICI